



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

I Cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez ; elle est disponible sur le site internet du Syndicat.

II Éléments de contexte et priorités du budget

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service et un budget de charges communes aux 3 services.

Les Budgets Primitifs 2018 du Syndicat de Gréchez ont été voté par le Comité Syndical le 6 avril 2018.

Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets.

Le budget assainissement non collectif se caractérise par :

- de faibles dépenses d'investissement,
- diverses recettes liées aux prestations obligatoires et aux différentes compétences du service
- une baisse des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs,...) et par conséquent à une forte augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu.

Le budget d'assainissement collectif est un budget très fragile avec très peu de recettes et des amortissements importants.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

III La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet aux services de la collectivité d'assurer le quotidien.

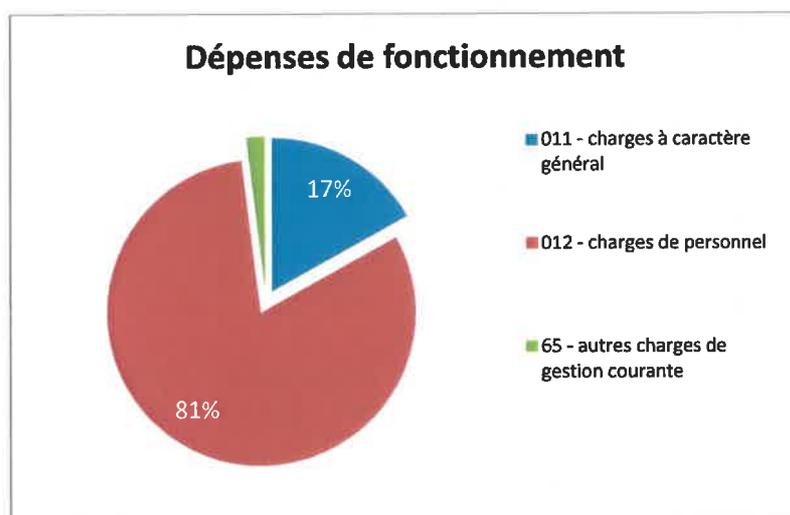
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES

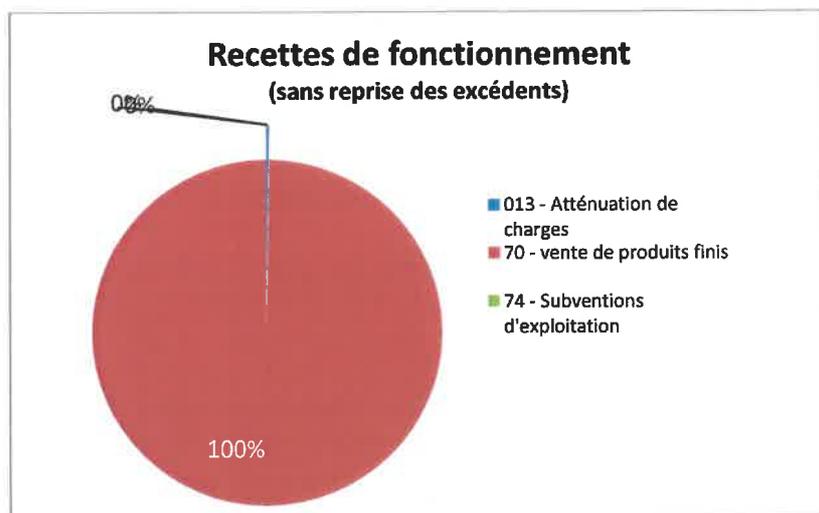
Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses (et recettes) communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 7 avril 2015.

DÉPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
011 – charges à caractère général	25 856,43	30 521,57	+ 18 %
012 – charges de personnel	146 910,93	146 860,42	0 %
65 – autres charges de gestion courante	37 741,13	3 567,00	+ 91 %
Total Dépenses	210 508,49	180 948,99	- 14 %

Les charges de personnel sont stables.



RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2016/2017
013 – Atténuation de charges	369,00	428,00	+ 16 %
70 – Vente de produits finis	175 964,10	180 948,99	+ 3 %
74 – Subventions d'exploitation	33 619,02		- 100 %
77 – Produits exceptionnels	556,37		- 100 %
Total Recettes	210 508,49	181 376,99	- 14 %



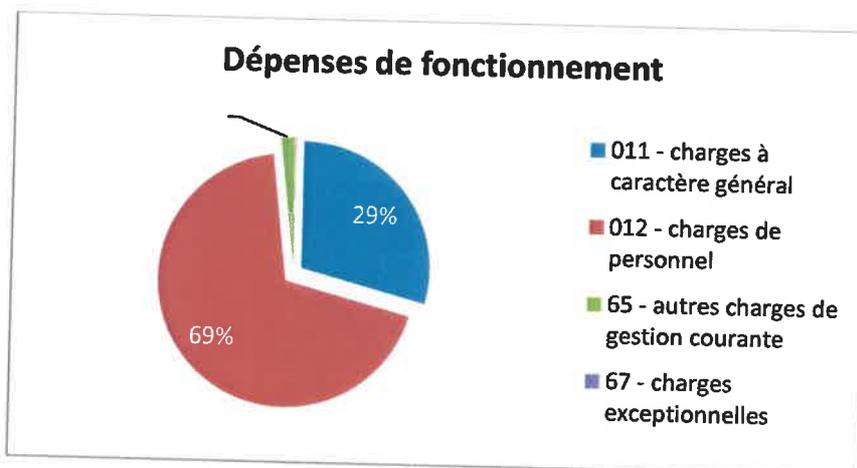
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
011 – charges à caractère général	33 929,15	35 903,76	+ 6 %
012 – charges de personnel	89 436,25	84 632,12	- 5 %
65 – autres charges de gestion courante	2 237,84	2 108,17	- 6 %
67 – charges exceptionnelles	19 149,01	163,50	- 99 %
042 – Opération d'ordre (amort)	5 523,40	3 183,80	- 42 %
Total Dépenses	150 275,65	125 991,35	- 16 %

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement non collectif sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidange des installations d'assainissement non collectif et études de sols), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Nous constatons en 2018 une diminution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 6 %. Les dépenses et les recettes de fonctionnement étant en grande partie liées aux services proposés par le Syndicat, peuvent être très différentes d'une année sur l'autre, en fonction des besoins de nos usagers (vidange, réhabilitations, études de sol) et du contexte économique (Diagnostic vente), mais s'équilibrent.

Les charges de personnel ont baissé de l'ordre de 5 % du fait d'une meilleure répartition des agents entre les services.

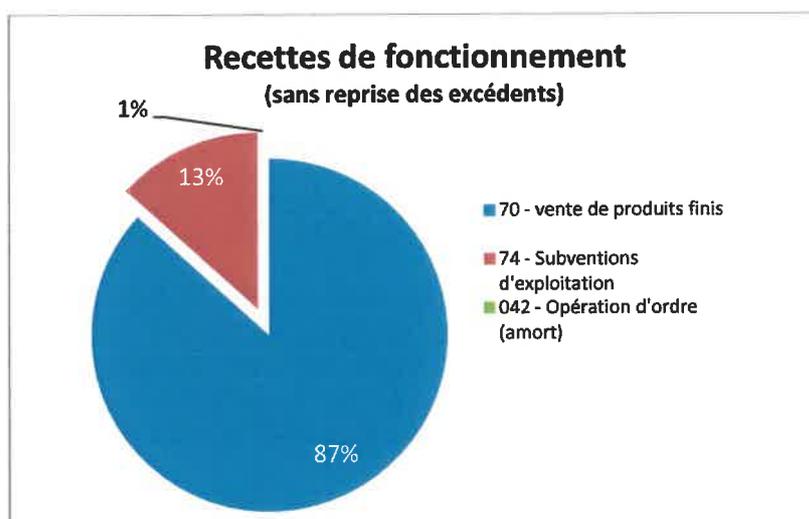


RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
70 – Vente de produits finis	105 465,91	92 903,51	- 12 %
74 – Subventions d'exploitation	52 471,56	14 220,00	- 73 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	62 052,75	70 484,79	
042 – Opération d'ordre (amort)	770,22		- 100 %
Total Recettes	220 760,44	107 123,51	- 33 %

Les recettes de fonctionnement du Service d'assainissement non collectif correspondent :

- aux prestations obligatoires :
 - o contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement (69 999,36 €)
 - o Diagnostic des installations dans le cadre de la vente d'un bien immobilier (1 890 €)
 - o contrôles de conception/réalisation dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement ou d'une réhabilitation (1 425 €)
- aux différentes compétences du service :
 - o entretien des installations (13 609,15 €)
 - o études de sol (5 980 €)

La subvention d'exploitation perçue en 2018 est liée aux contrôles des installations d'assainissement. Cette subvention diminue d'une année sur l'autre et est appelée à disparaître.



Les tarifs du service :

	2017	2018
Contrôle de bon fonctionnement	32 €	32 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	105 €	150 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	55 €	75 €
Diagnostic vente	130 €	140 €

BUDGET EAU POTABLE

DÉPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
011 – charges à caractère général	99 710,06	110 167,41	+ 10 %
012 – charges de personnel	53 466,46	58 605,05	+ 10 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	45 232,00	57 635,00	+ 27 %
65 – autres charges de gestion courante	6 784,91	2 230,88	- 67 %
66 – charges financières	21 539,21	19 149,23	- 11 %
67 – charges exceptionnelles	3 874,32	1 834,36	- 53 %
042 – Opération d'ordre (amort)	64 897,19	69 532,91	+ 7 %
Total Dépenses	295 504,15	319 154,84	+ 8 %

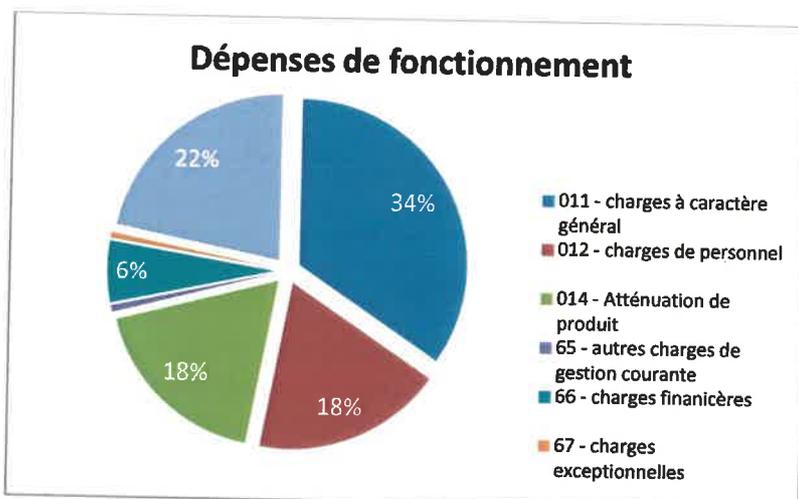
Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

Les charges à caractère général ont augmenté de 10 %, notamment du fait de la réalisation de travaux en régie, et de l'achat de compteurs pour 5 700 €.

Les charges de personnel ont augmenté du fait d'une meilleure répartition des agents entre les services. En effet, un agent du service assainissement non collectif a été en partie affecté au service des eaux pour aider à la seconde relève des compteurs abonnés, et effectuer la campagne de remplacement de compteurs anciens.

Au chapitre 67, sont comptabilisés les avoirs remboursés aux consommateurs d'eau. Le nombre d'avoirs est en diminution du fait de l'instauration d'une seconde relève à la place de la facturation d'acompte.

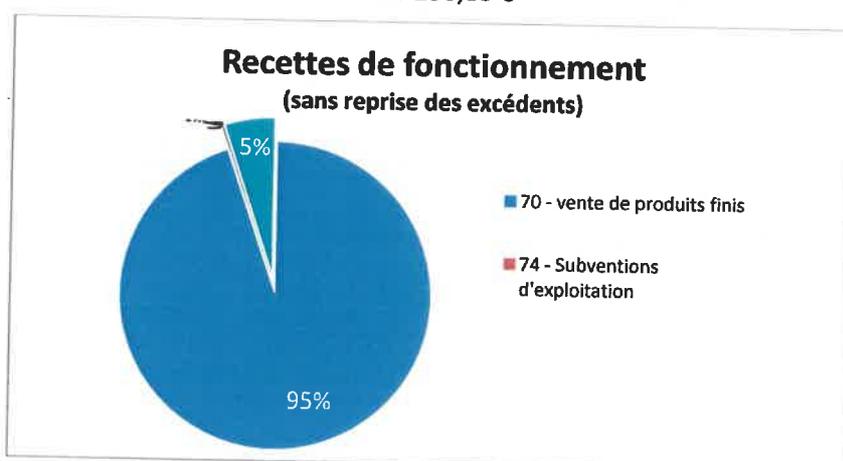
Les amortissements représentent une part importante des dépenses de fonctionnement (22 %).



RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
70 – Vente de produits finis	325 067,51	376 252,21	+ 16%
74 – Subventions d’exploitation	16 809,50		- 100%
76 – Produits financiers	4,34	5,43	+ 25%
77 – Produits exceptionnels	1 381,63	658,00	+ 52%
002 – Excédent de fonctionnement reporté	76 205,17	134 002,24	+ 76%
042 – Opération d’ordre (amort)	20 477,03	20 345,07	-1%
Total Recettes	439 945,18	531 262,95	+ 21%

95 % des recettes de fonctionnement du service des eaux proviennent de la vente d’eau aux abonnés (chapitre 70) :

- vente d’eau aux abonnés : 259 672,23 €
- Abonnement et ouvertures compteurs : 46 242,58 €
- Redevances à reverser à l’agence de l’eau (Prélèvements + Pollution) : 59 708,43 €
- Travaux de branchement : 10 230,60 €



Les tarifs du service :

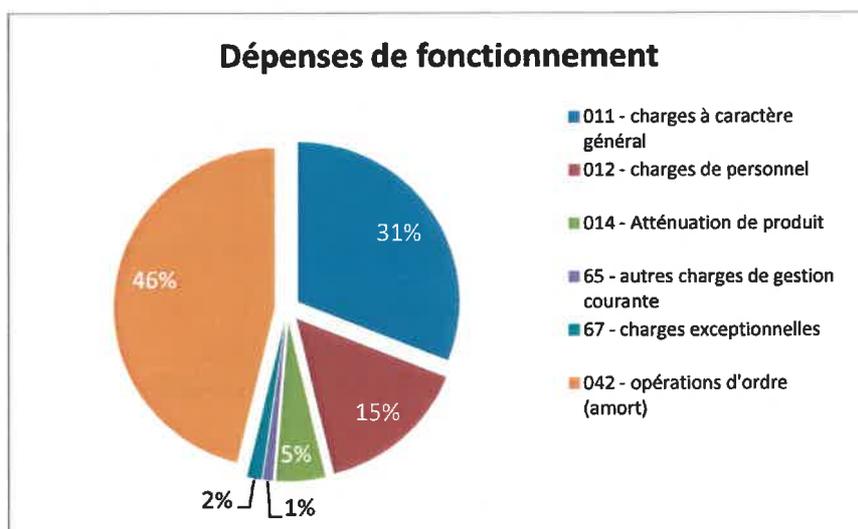
	2017	2018
Part variable (particuliers)	1,61 € HT	1,66 € HT
Part variable (agriculteurs)		1,51 € HT
Part fixe	36 € HT / an	37 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉPENSES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
011 – charges à caractère général	9 508,54	8 011,32	- 16 %
012 – charges de personnel	3 662,22	3 933,82	+ 7 %
014 – Atténuation de produits (red pollution)	6 232,00	1 298,00	- 79 %
65 – autres charges de gestion courante	178,29	273,96	+ 54 %
67 – charges exceptionnelles	125,26	382,35	+ 205 %
042 – Opération d'ordre (amort)	11 408,58	11 929,64	+ 5 %
Total Dépenses	31 114,89	25 829,09	- 17 %

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

Les amortissements représentant 46 % des dépenses de fonctionnement sont lourds à supporter par ce budget qui n'a que très peu de recettes.



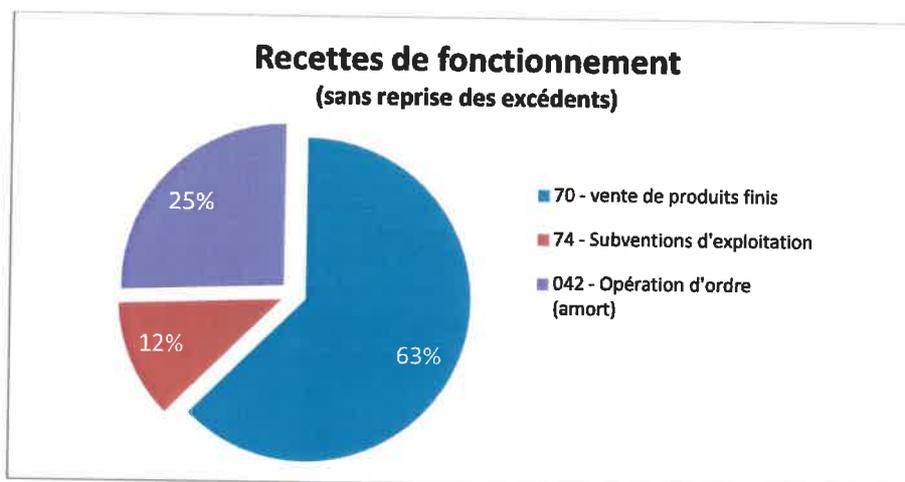
RECETTES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution 2017/2018
70 – Vente de produits finis	18 959,69	13 158,56	- 31 %
74 – Subventions d'exploitation	4 573,95	2 487,00	- 46 %
77 – Produits exceptionnels	15,90		- 100 %
002 – Excédent de fonctionnement reporté	4 666,70	2 480,30	
042 – Opération d'ordre (amort)	5 378,95	5 378,95	0 %
Total Recettes	33 595,19	23 204,81	- 27 %

Les seules recettes fixes du service sont les redevances d'assainissement collectif et s'élèvent pour 2018 à 11 354,65 €.

En 2018, il n'y a pas eu d'autres recettes généralement liées à l'urbanisation (PFAC et refacturation de branchement).

Le Syndicat perçoit une subvention d'aide à la performance épuratoire à l'agence de l'eau et dont le montant s'élève à 2 787 € pour 2018. Cependant, comme beaucoup d'aides versées par cet organisme, elle est amenée à disparaître.

Les amortissements des subventions représentent 25 % des recettes et viennent en diminution des amortissements des immobilisations du service



Nous constatons que ce service est déficitaire. Les excédents des années passées ne permettent plus de combler ce déficit.

Ce service n'est pas rentable car son coût de fonctionnement est élevé et il y a très peu d'abonnés concernés : augmenter la redevance d'assainissement n'engendre pas une grosse augmentation des recettes.

Les recettes ne permettent pas de virer une somme en section d'investissement autre que les amortissements obligatoires.

Les tarifs du service :

	2017	2018
Redevance assainissement collectif	1,30 €/m ³	1,40 €/m ³
Par fixe (abonnement)	10 € / an	20 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

IV La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.

En recettes, il s'agit généralement de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEPENSES	Réalisés 2018	RECETTES	Réalisés 2018
Opération 10 – Achat d'équipement	520,01	042 – Opération d'ordre	3 183,80
		10222 – Opérations financières	68,00
		001 – Excédent d'investissement reporté	44 184,96
Total Dépenses	520,01	Total Recettes	47 436,76

Il y a très peu de dépenses d'investissement sur ce budget qui n'a que peu d'immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service.

BUDGET EAU POTABLE

DEPENSES	Réalisé 2018	RECETTES	Réalisé 2018
Opération 14 – Travaux amélioration install.	35 790,11	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	10 438,79
Opération 20 – Achat de matériel	4 582,40	Opérations d'ordre et financières	92 669,71
Opérations d'ordre	35 492,44		
Opérations financières (K emprunt)	65 270,32		
001 - Déficit d'investissement reporté	15 762,79		
Total Dépenses	156 898,06	Total Recettes	103 108,50

Les dépenses réalisées en 2018 correspondent à une partie des travaux préconisés par le bureau d'étude qui a réalisé le Diagnostic du réseau d'eau potable en 2014 :

- télégestion : 8 956 €
- déplacement d'une canalisation passant dans le privé à Lanneplà : 9 615,91 €
- remplacement de conduites en CVM : 16 659,18 €
- acquisition d'un ordinateur pour la station de pompage : 532,30 €
- acquisition de divers matériels (ventouses, perforateur, pénétromètre, pompe doseuse, antenne pour la télégestion) : 3 115,42 €
- renouvellement matériel détérioré par les inondations de juin 2018 (automate et ordinateur de la station) : 2 026 €

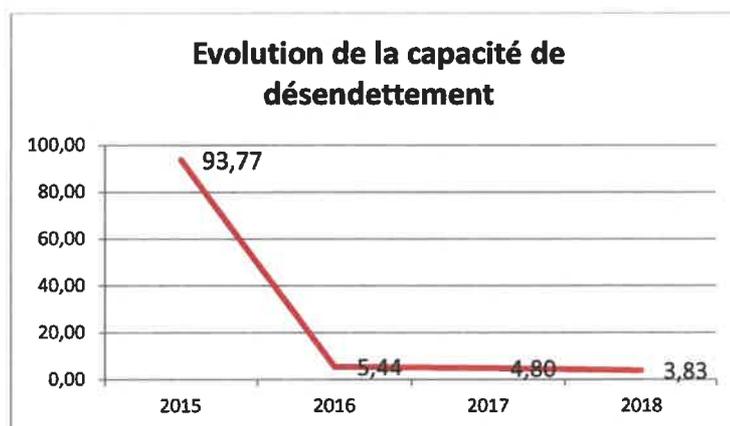
Aucune recette n'a été perçue en section d'investissement en 2018.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans la colonne « reste à réaliser ». Ainsi, 9 926,07 € sont reportés en dépenses, et 12 000 € en recettes sur le budget primitif 2019. Ces crédits permettront le paiement du solde de travaux de télégestion prévus et réalisés sur les exercices 2017 et 2018.

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours du service eau potable représente 65 270,32 € en 2018.

L'en-cours de la dette s'élève à 518 646,90 € après remboursement des échéances de 2018.



La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe entre 10 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

Le pic de 2015 s'explique par :

- la contraction d'un nouvel emprunt cette année là,
- une légère diminution des recettes de fonctionnement (décalage dans la relève des compteurs d'eau de 2014)
- une augmentation des dépenses de fonctionnement (notamment liée au paiement de 75 % de l'étude de rapprochement des services)

La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES	Réalisé 2018	RECETTES	Réalisé 2018
Opérations d'ordre et financières	5 378,95	Opérations d'ordre (<i>amort</i>)	11 929,64
		001 – Excédent d'investissement reporté	30 988,49
Total Dépenses	5 378,95	Total Recettes	42 918,13

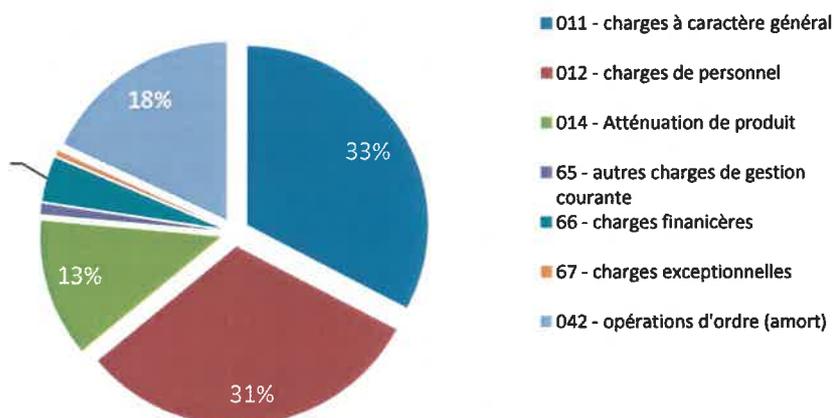
Aucuns travaux n'ont été réalisés en 2018.

L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels travaux sur le réseau.

V Budget consolidé (cumul des 3 budgets annexes)

DÉPENSES	Réalisé 2018
011 – charges à caractère général	154 082,49 €
012 – charges de personnel	147 170,99 €
014 – Atténuation de produits (red pollution)	58 933,00 €
65 – autres charges de gestion courante	4 613,01 €
66 – charges financières	19 149,23 €
67 – charges exceptionnelles	2 380,21 €
042 – Opération d'ordre (amort)	84 646,35 €
Total Dépenses	470 975,28 €

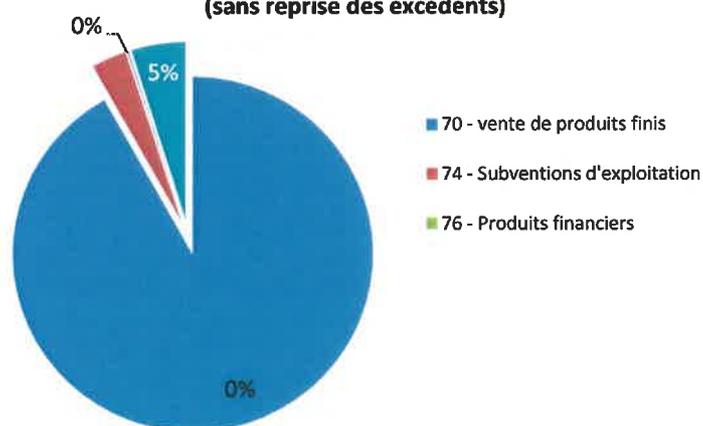
Dépenses de fonctionnement



RECETTES	Réalisé 2018
70 – Vente de produits finis	482 314,28 €
74 – Subventions d'exploitation	16 707,00 €
76 – Produits financiers	5,43 €
77 – Produits exceptionnels	658,00 €
042 – Opération d'ordre (amort)	25 724,02 €
Total Recettes	525 408,73 €

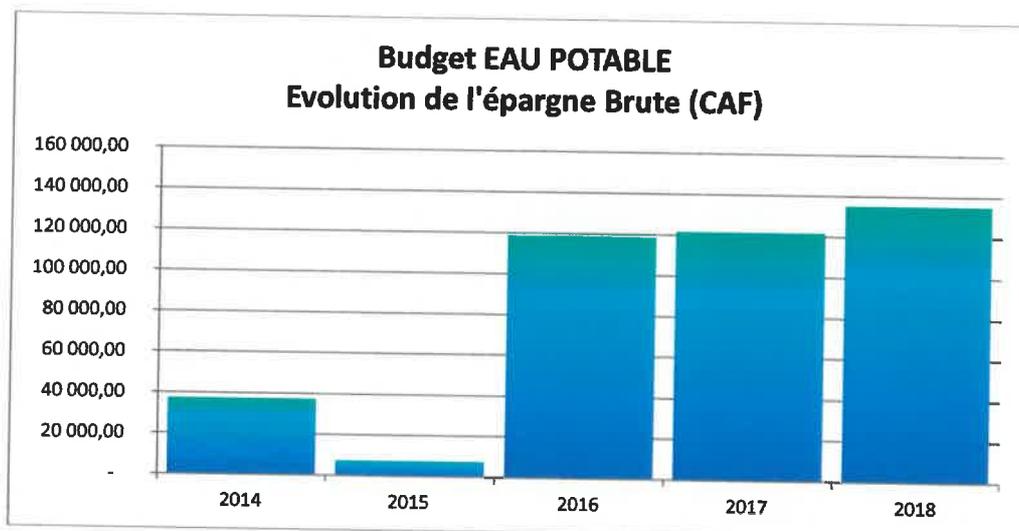
Recettes de fonctionnement

(sans reprise des excédents)



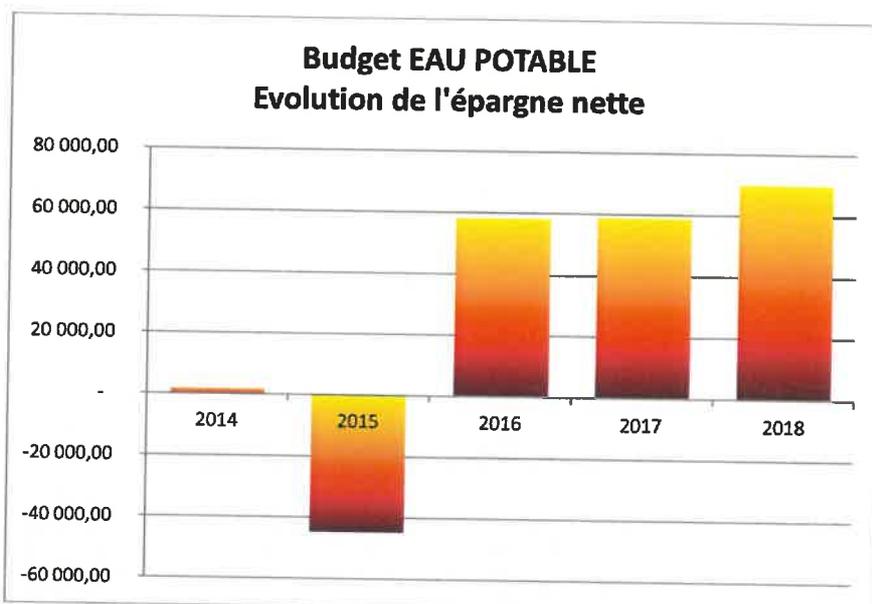
VI Niveau de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

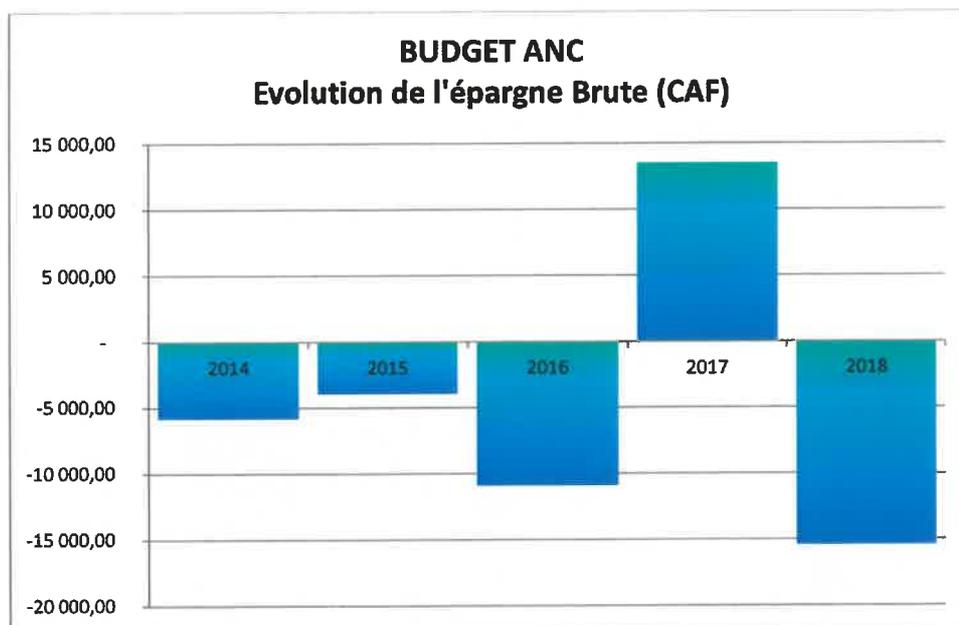


L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



La chute de la CAF en 2015 s'explique par une forte augmentation des dépenses de fonctionnement : paiement de 75 % de l'étude de rapprochement des services eau et assainissement, 2 agents en binôme sur le service pendant 3 mois (départ à la retraite de Monsieur BERGEZ).

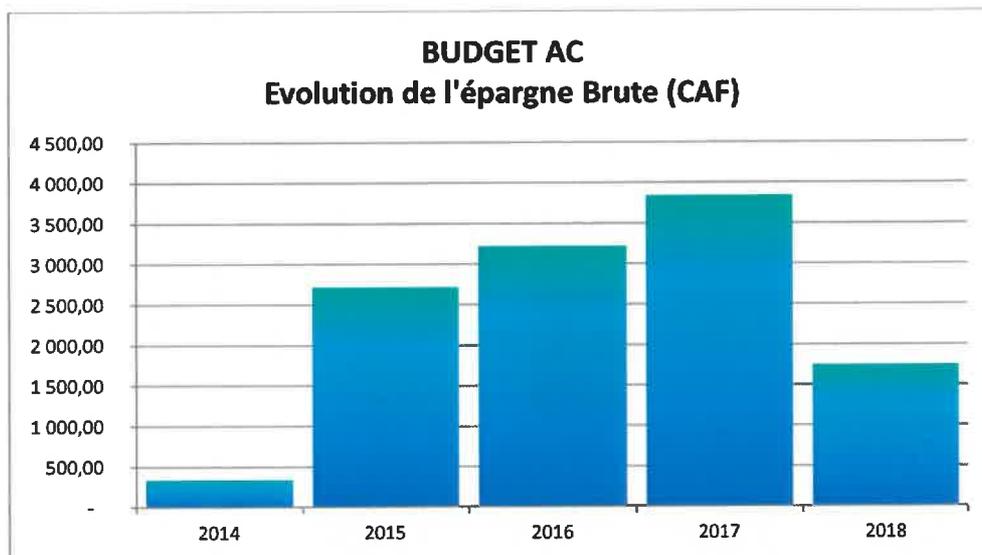


En 2016, la collectivité a financé l'étude pour le rapprochement des services et a perçu les subventions correspondantes (80 %) sur l'exercice 2017.

En 2017, nous avons perçu un an et demi de redevance de contrôle de bon fonctionnement (année 2016 complète + la moitié pour 2017)

Nous constatons que ce budget présente une capacité d'autofinancement négative. Les excédents reportés des années précédentes permettent d'amortir ce besoin de financement.

Cette situation devrait s'améliorer, les années à venir, du fait de l'instauration d'une nouvelle tarification des contrôles de bon fonctionnement, ainsi que de la nouvelle répartition des charges salariales, applicables dès 2019.



Les recettes perçues par le service suffisent à couvrir les dépenses de fonctionnement hors amortissements, mais doivent être augmentées afin de tenir compte des amortissements obligatoires en M49.

VII Effectif de la collectivité

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5
Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Technique	Adj technique 2 ^{ème} classe	C	3

Dépenses de personnel

	2017	2018	Evolution 2017/2018
Salaires bruts	102 655,03 €	104 116,61	+1 %
Charges patronales	44 255,90	42 743,81	- 3 %
Total	146 910,93	146 860,42	0 %

Fait à Lanneplà,
le 15 avril 2019

Le Président,
Jacques Laulhé



